MERCREDI 16 JUIN
83e ANNEE.
N° 48

Journal du Lot

50 c. ORGANE DEPARTEMENTAL — Paraissant les Mercredis & les Samedis

Dir. : A. COUESLANT † (1868-1942)

VÉRITÉS SALUTAIRES

Nous ne devons pas nous contenter de prêter une attention momentanée aux déclarations publiques du chef de l'Etat et du chef du gouvernement. Le régime du bavardage politique est fini, et quand les gouvernants d'aujourd'hui parlent, ce n'est pas pour ne rien dire. On ne saurait donc trop revenir sur le discours que M. Pierre Laval nous adressait l'autre jour et où il a mis intentionnellement tant de choses.

Il y a mis en quelque sorte tout le passé, du moins tout ce qui doit nous être rappelé de ces calamiteuses années dernières.

Il y a mis le présent, avec ses incertitudes, ses inquiétudes et même ses amertumes.

Il y a mis enfin l'avenir en nous montrant ce que cet avenir devra être — dans la mesure où il dépend de nous — pour que la France puisse se régénérer et retrouver son indépendance avec sa prospérité.

Et il y a mis aussi de quoi imposer silence aux menteurs et aux imaginatifs — si tant est que ceux-là puissent jamais se taire !

Retraçant la politique qu'il pratique tenacement et assidûment, il a précisé que, cette politique, il la faisait « aux côtés du Maréchal qui nous donne l'exemple du courage et de la patience ».

Ecoutons donc le chef du gouvernement quand, sans daigner répondre aux calomnies qui circulent, il rétablit la vérité en disant brièvement ce qui est. Et tenons sous notre mépris ceux qui ne voient, dans les difficultés que la France traverse, que prétexte à diviser un peu plus les Français.

Le Conseil des Ministres a décidé de réprimer sévèrement la désobéissance au S.T.O.

Le conseil des ministres s'est réuni le 11 juin sous la présidence du Maréchal de France, chef de l'Etat.

Le chef du gouvernement a mis le conseil au courant des conditions dans lesquelles s'effectue actuellement le départ des travailleurs pour l'Allemagne. Il a fait adopter le texte d'une loi qui a pour objet de rechercher et de punir ceux qui auront provoqué ou facilité la désobéissance à la loi sur le service du travail obligatoire.

Voici les sanctions prévues : Le « Journal Officiel » vient de publier le texte d'une loi qui a pour objet de rechercher et de punir ceux qui auront provoqué ou facilité la désobéissance à la loi sur le service du travail obligatoire.

Ils pourront être l'objet d'une mesure d'internement administratif.

En outre, le préfet pourra prononcer une amende administrative de 10.000 à 100.000 fr., contre quiconque — y compris les membres de la famille de l'intéressé — aura sciemment hébergé, aidé ou assisté par quelque moyen que ce soit, toute personne qui se serait soustraite aux obligations du service du travail obligatoire. Les mêmes sanctions seront applicables à quiconque aura incité les personnes appelées par le S.T.O. à se dérober à leur devoir.

EN PEU DE MOTS...

● La Chambre des représentants de Washington a adopté par 219 voix contre 129, le projet de loi destiné à mettre un frein aux grèves dans les industries de guerre.

● Deux nouveaux convois d'ouvriers parisiens allant travailler en Allemagne ont quitté samedi la gare de l'Est.

● Deux convois d'enfants évacués sont arrivés dans le Lot-et-Garonne. Ils seront répartis entre l'arrondissement de Villeneuve et celui d'Agen.

● Le Chef du Gouvernement vient de faire remettre une récompense à deux gardes-voies, dont la présence d'esprit fit échouer une tentative de sabotage alors qu'ils étaient de garde sur les voies.

● Une nationalité commune serait créée après la guerre pour les Américains et les Anglais, afin que ces derniers puissent être membres du Congrès et les Américains membres du Parlement britannique.

● L'ingénieur Barbigeon, ingénieur près de Poitiers, a été assassiné par un inconnu qui fit feu sur lui et s'enfuit à bicyclette. Agé de cinquante ans, père de 2 enfants, il était partisan de la politique de collaboration et manifestait des sentiments anti-communistes.

DE GAULLE A OFFERT SA DEMISSION AU COMITE D'ALGER

(Dépêche O.F.I.).

La crise qui sévit de façon latente à Alger, au sein de la dissidence, a pris un tour aigu, au point que de Gaulle a offert sa démission au Comité dit de libération qui ne l'a pas acceptée.

La situation en Afrique du Nord devient de plus en plus trouble, affirment les correspondants anglais et américains.

Le principal point sur lequel porte le différend, écrit l'envoyé spécial de l'Associated Press à Alger, serait la présence dans l'armée d'Afrique de plus de cent généraux collaborationnistes, ce qui, dit de Gaulle, les rend inacceptables pour tout service futur. La position de Boisson est également l'objet d'une vive opposition de la part de de Gaulle et le journaliste américain note en conclusion : « Giraud, en fait, veut garder tout le pouvoir et tout diriger. »

De son côté, le correspondant de l'Agence Reuter, analysant les causes de cette crise, s'exprime ainsi :

« Il convient de se rappeler qu'il y aurait, en Afrique du Nord, 179 généraux ayant subi l'épreuve de la guerre. Pour la plupart, ils restent persuadés qu'il fallait débarrasser la France des politiciens et que, seuls, les généraux pouvaient sauver le pays.

Ces nouvelles d'Alger ont provoqué un vif émoi en Angleterre. Les journaux anglais, comme le note l'agence gaulliste de Londres, constatent, en termes amers, ce curieux désaccord et ils soulignent que les commentateurs de la radio américaine, dans leurs émissions, narrent la bagarre politique d'Alger « comme s'il s'agissait d'un match de boxe ». Le lecteur anglais ne comprend plus, il est profondément déçu et sa patience est mise à une rude épreuve.

Quant à l'envoyé spécial du « Daily Express » à Alger, il exprime la crainte que « les différends au sujet de la réforme de l'armée ne soient assez graves et ne compromettent tout le travail et peut-être même l'existence du Comité français d'Alger ».

Les ex-députés communistes libérés s'impatientent

(Dépêche O.F.I.).

Les 28 ex-députés communistes libérés par Giraud de la prison centrale de Maison-Carrée viennent de publier une déclaration dans laquelle ils expriment leur inquiétude devant l'interruption des séances du Comité de libération.

Après avoir manifesté leur rancœur de ne pas avoir été consultés ni sur le programme, ni sur la politique du Comité, ils déclarent indispensable que les promesses de ce Comité soient traduites dans les faits.

Un million d'enfants participeront au concours de rédaction de la Légion

S'adressant, le 13 octobre dernier, à tous les jeunes élèves des écoles de France, le Maréchal leur a dit qu'il comptait sur eux pour l'aider à reconstruire la France et que, pour cela, il lui fallait des filles et des garçons courageux et studieux.

Plus de 350 prix, constitués par des livrets de Caisse d'Epargne et dont la valeur ira de 100 à 1.500 fr. viendront récompenser les lauréats, à raison de huit lauréats par département.

Le premier et le deuxième de ce grand concours, accompagnés de leurs parents et de leurs maîtres, seront reçus par le Maréchal, Chef de la Légion, qui leur remettra lui-même leurs prix :

— Au premier, un livret de caisse d'épargne de 5.000 fr. ;

— Au deuxième, un livret de caisse d'épargne de 2.500 fr.

Ces lauréats et les personnes qui les accompagneront seront, en outre, les hôtes du Directeur général de la Légion pendant les fêtes du 3e anniversaire de la Légion, le 29 août prochain.

L'initiative prise ainsi par la Légion Française des Combattants d'encourager et de récompenser les efforts de tous les écoliers et écolières, futurs artisans de la France nouvelle, vient appuyer et compléter utilement la tâche d'entr'aide qu'elle déploie journellement, tant dans le domaine social qu'en faveur de nos prisonniers.

PALAIS DES FETES

Mercredi 16, jeudi 17, samedi 19 juin, soirée 21 h. Dimanche 20, matinée 15 h., soirée 21 h. : *CŒUR IMMORTEL*, avec un bon Complément. France Actualités.

CHRONIQUE DU LOT

VITE ! LIVREZ VOTRE BLE !

Il y a quelques jours, M. Max Bonnafous, ministre du Ravitaillement, a fait lire dans les 36.000 communes de France un message aux cultivateurs, qui a l'accent tragique d'un appel au secours. Il s'agit d'empêcher que les Français, petits et grands, manquent de pain !

Que cette question se pose dans notre France, c'est un des signes les plus affreux de notre défaite. Mais c'est ainsi. Depuis le commencement de nos malheurs, elle se pose chaque année. Chaque année, elle a été difficilement résolue. Cette année, la situation est encore aggravée par l'absence des arrivages qui nous venaient d'Afrique du Nord. Et elle ne peut être résolue que par un concours plus dévoué de nos agriculteurs à l'ensemble de la communauté française.

Nous disons bien : *la communauté française*, car c'est ainsi qu'il faut voir le problème et que nous exhortons nos compatriotes paysans à le considérer.

Nous possédons en commun des droits, nous avons en commun des devoirs. Ces droits et ces devoirs forment ensemble le statut des Français.

Nous nous devons les uns aux autres aide et assistance et ce n'est pas gratuitement que chacun de nous se doit à la communauté car nous en recevons en échange autant au moins que nous lui donnons. Dans les sociétés modernes, plus encore peut-être qu'autrefois, c'est par des échanges de services que l'existence commune est rendue possible. Et toute l'évolution de l'homme le montre soucieux de se lier à ses semblables.

Que ce sens social n'ait pas réussi à vaincre complètement l'égoïsme, nous en avons sous les yeux de trop cruels exemples. Mais c'est justement dans ces périodes tragiques que l'on sent le prix de la solidarité entre les hommes.

Eh ! bien, c'est à ce sentiment de la solidarité française que l'on fait appel auprès des paysans. Ils entendront la voix du ministre qui s'adresse à eux au nom des millions de Français menacés de famine. Ils accompliront le devoir que l'on attend d'eux. Ils apporteront leur blé pour des compatriotes qui en ont un besoin pressant.

Il faut trois semaines à ce blé pour aller du grenier à la boulangerie.

Paysans, n'attendez pas ! Vite, livrez votre blé.

PRIX DES CHARBONS

L'arrêté préfectoral du 4 mars 1943, fixant les prix de vente limites au détail des combustibles minéraux solides est et demeure rapporté.

Les prix maxima de vente au détail des combustibles minéraux solides dans le département du Lot sont fixés ainsi qu'il suit, les 100 kgs droits d'octroi non compris, livrés au domicile du consommateur, en sacs de 50 kgs :

Gaillettes ou Criblé Aubin et Décazeville	61
Noisette forge Aubin et Décazeville	62
Gaillette ou noisette Carmaux	63
Boulets du Gard	71
Boulets du centre Messeix	70
Boulets du centre Brassac	73
Anthracite Gard et Centre	78
Anthraciteux 1/2 et 1/4 gras Gard	70
Briquettes battage du Gard	73

Les prix ci-dessus s'entendent pour les livraisons faites au domicile du consommateur, en sacs de 50 kgs.

Une majoration de 1 fr par sac est autorisée pour livraison en sacs de moins de 50 kgs.

Par contre il sera effectué une réduction de : 10 frs par tonne pour livraison en sacs de 500 à 1.000 kgs à la fois; de 15 frs par tonne pour livraison en sacs de 1.000 à 2.000 kgs à la fois; de 20 frs par tonne livraison supérieure à 2.000 kgs à la fois.

De plus il sera effectué une réduction de 25 frs par tonne pour les livraisons en vrac par chargement complet d'au moins 2 tonnes.

En ce qui concerne les enlèvements sur chantier il sera appliqué une réduction de 5 frs par 100 kgs.

Cependant, pour les enlèvements par quantités inférieures à 50 kgs une majoration de 1 fr par livraison sera appliquée.

Dans les localités non desservies par chemin-de-fer, les prix ci-dessus seront majorés des frais de transport justifiables par facture du transporteur.

Eaux et Forêts

Les gardes domaniaux des Eaux et Forêts à la disposition du Conservateur d'Agen, ont été affectés d'office et dans l'intérêt du service : MM. Belloc à Martel ; Gissot à Lauzès ; Mathieu à Lacapelle-Marival ; Meaux à St-Denis-Catus.

COUR D'ASSISES

La session des Assises du Lot s'ouvrira le lundi 28 juin 1943, sous la présidence de M. Espinasse, Conseiller à la Cour d'Appel d'Agen.

Deux affaires sont inscrites au rôle :

Un vol qualifié commis par le nommé Bach, de Cahors ; sa femme est poursuivie comme complice pour recel.

Une tentative d'assassinat dans laquelle est inculpé le nommé Gillet, cultivateur, qui, passant la nuit chez M. Vincent, propriétaire à Dégagnac, tenta d'assassiner son hôte pour le voler.

INTERDICTION DE LA CIRCULATION DES ŒUFS

Le Préfet du Lot communique :

L'arrêté de M. le Préfet Régional en date du 29 Mai 1943 suspend jusqu'au 30 juin 1943 le droit d'expédier ou de transporter des œufs destinés à la consommation familiale, que ce soit par fer, par route, ou par navigation intérieure et qu'il s'agisse de colis à mains ou de colis confiés à un transporteur public ou privé.

Ce droit reste toutefois maintenu dans la limite de 2 douzaines d'œufs par colis au profit du propriétaire d'une exploitation rurale résidant hors de la commune siège de l'exploitation et désirant emporter de celle-ci les œufs qu'il réserve à la consommation familiale, à la condition qu'il se munisse pour chaque transport d'une autorisation du Directeur départemental du Ravitaillement Général ou de son représentant qualifié (Chef du District)

Les infractions à l'arrêté précité seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Les sanctions prévues par la loi du 31 décembre 1942 relative à la constatation, à la poursuite et à la répression des infractions aux règles du ravitaillement leur sont notamment applicables.

Ouverture de la pêche

Le Président de la Fédération départementale des Associations de Pêche du Lot fait connaître que la pêche sur les rivières de 2e catégorie ouvrira le dimanche matin 20 juin.

Il rappelle que tout pêcheur doit être titulaire d'une carte de sociétaire et avoir payé sa taxe d'Etat.

Il rappelle que la pêche du bord à plusieurs lignes, la pêche dans l'eau ou en bateau ne sont autorisées que moyennant une carte spéciale de 25 ou 50 fr., qu'ils doivent demander à leur association de pêche.

Une brigade importante de garde-pêche étant en service, les pêcheurs sont invités à se mettre en règle.

Loterie nationale

L' « Officiel » publie un avis annonçant que le tirage de la 15e tranche de la Loterie Nationale aura lieu à Paris le vendredi 25 juin 1943, à 19 h. 45.

Mouvement préfectoral

Nous apprenons avec plaisir que notre excellent compatriote, M. Dilhac, est nommé sous-préfet de Sartène. Nos félicitations.

Dans la magistrature

M. Latreille, président du Tribunal de première instance de Sarlat est nommé vice-président du Tribunal de Cahors, en remplacement de M. Delrieu, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Carrayrou, juge au Tribunal de Figeac, est nommé président du Tribunal de Sarlat.

M. Blondy, juge suppléant, du ressort de la Cour d'Appel d'Agen, est nommé juge de 3e classe au Tribunal de Figeac.

Il voulait étrangler son beau-fils

Le nommé Antonio Casagranda, sujet italien, 34 ans, demeurant à Milhac, marié avec une femme ayant d'un premier mariage un garçon de 16 ans, a tenté d'étrangler celui-ci, Olivier Margot, au cours d'une dispute.

Les témoins de la scène s'interposèrent et réussirent à soustraire le jeune homme des violences de l'énergumène.

Antonio Casagranda a été mis en état d'arrestation.

Vente de charité

La vente de charité en faveur de l'Orphelinat de Cabessut a obtenu, comme toujours, un très beau succès. De nombreux acheteurs se pressaient autour des comptoirs, que l'ingéniosité des vendeuses avait su rendre attrayants, malgré la pénurie actuelle.

Le résultat atteint a montré une fois de plus la sympathie des habitants de notre ville pour cet établissement si éminemment cadurcien. Les amis de l'œuvre, et celles qui en bénéficient directement, remercient de tout cœur vendeuses et acheteurs de leur généreux concours.

CAHORS

Recensement des assujettis au service de garde des voies ferrées

La Mairie de Cahors nous communique :

Pour des raisons diverses, toutes les mesures prises jusqu'à présent pour contrôler les personnes assujetties au service de garde des voies ferrées n'ont pas donné les résultats escomptés.

Considérant qu'il importe, dans un but de bon ordre et d'équité, de répartir cette prestation sur le plus grand nombre d'individus et, pour ce faire, qu'il convient de dénombrer exactement et de contrôler ensuite les hommes visés par cette mesure de réquisition, le Maire de Cahors, par arrêté municipal en date du 10 juin 1943 approuvé par M. le Préfet du Lot, vient d'instituer à cet effet une carte spéciale dont devra être muni tout homme de 18 à 48 ans, résidant sur le territoire de la commune de Cahors.

Cette mesure vise tous les hommes de 18 à 48 ans, sans exception, quelle que soit la profession et la nationalité.

On distinguera quatre catégories de cartes selon les cas :

1. — Carte de requis civil.
2. — Carte pour les personnes bénéficiant d'exemption (police, chefs de service de défense passive, agents de la S.N.C.F., sapeurs-pompiers, etc...), ou qui, à des titres divers, ne sont pas requérables en vertu des instructions en vigueur.
3. — Carte spéciale pour les invalides et les grands malades.
4. — Carte provisoire pour les requis ayant présenté une dispense médicale.

La carte de service de garde des voies ferrées sera exigée pour les opérations de remise des titres d'alimentation et notamment, pour la première fois, à l'occasion de la prochaine distribution des tickets d'alimentation de juillet.

En vue de ce contrôle qui a pour but de dépister ceux qui tentent de se soustraire à un devoir de solidarité, les hommes de 18 à 48 ans voudront bien se présenter à la Mairie (Bureau des Adjoints) pour y retirer leur carte et fournir toutes justifications utiles.

La remise de la carte de requis et des cartes spéciales aura lieu aux jours indiqués ci-dessous et dans l'ordre suivant :

Mercredi 16 juin : personnes nées de 1925 à 1918.

Jeudi 17 juin : personnes nées de 1917 à 1910.

Vendredi 18 juin : personnes nées de 1909 à 1900.

Samedi 19 juin : personnes nées de 1899 à 1895.

(Bureau spécial ouvert de 8 h. 30 à 12 h. et de 14 h. à 18 h. 30).

Les intéressés devront justifier de leur qualité sur présentation de la carte d'identité professionnelle ou de toutes autres pièces pouvant en tenir lieu.

Garde des voies ferrées

La Mairie de Cahors nous communique :

Les requis ayant assuré la garde des voies ferrées pendant la période du 1er avril au 1er mai 1943 inclus, sont priés de se présenter à la Recette Municipale, Hôtel des Finances, de 8 h. à midi et de 14 h. à 16 h., pour y percevoir le montant des indemnités qui leur sont dues.

Boule cadurcienne

Les joueurs qui désirent participer au concours de l'Amicale Bouliste des Badernes du 20 juin sont priés d'assister à la réunion qui se tiendra le jeudi 17 courant, à 20 h. 45, café Calmon, place Thiers.

Aux prisonniers rapatriés

La Maison du Prisonnier rappelle que les prisonniers rapatriés remplissant les conditions suivantes ont droit à une indemnité pour congé de libération :

1° avoir été démobilisé depuis le 1er juillet 1941 ;

2° avoir servi comme caporal ou soldat d'active ou de réserve à solde journalière ou mensuelle ;

3° appartenir aux catégories ayant eu droit à la prime de démobilisation.

Ces indemnités seront payées par mandat aux intéressés sans qu'ils aient à remplir aucune formalité. Ceux qui habitent un domicile différent de celui mentionné sur leur fiche de démobilisation, ou à défaut leurs parents, devront faire connaître d'urgence leur nouvelle adresse au Commandant du Centre de Démobilisation de Cahors. Cette indemnité n'est payable qu'à l'intéressé en personne.

Naissance

Nous avons appris avec plaisir la naissance d'un fils, Jean-Roger, chez Mme et M. Alain Pennes-Méric.

Nos meilleurs souhaits et félicitations aux heureux parents et grands-parents.

Accidents du travail

Mme Louise Peyridieu, ouvrière cambreuse à l'usine de l'Abattoir, nettoyait une machine lorsqu'elle mit accidentellement le moteur en marche.

Elle eut la main gauche prise entre les mâchoires de fer de la machine-outil.

Cette blessure a nécessité l'amputation des deux dernières phalanges de l'index.

A.D.A.C.

Le chef départemental Naudin invite les Anciens de Cahors et des environs à bien vouloir assister à la réunion qui se tiendra au Foyer, 23, quai de Regourd, le vendredi 18 juin, à 21 h. Objet : Manifestation sportive intergroupement de la province Pyrénées-Gascogne, le 22 juin, à Cahors, stade Luclen-Desprats.

THEATRE MUNICIPAL

C'est jeudi 17 juin, en soirée, qu'aura lieu un gala de danses et de musique espagnoles, avec la célèbre danseuse de réputation mondiale Inès Rosio, entourée de partenaires de grande classe, dans un programme artistique et séduisant, qui connaîtra le succès qu'il a obtenu à Paris, Lyon, Genève, etc., où les artistes ont laissé un souvenir inoubliable. Location ouverte.

EDEN

Mercredi, samedi et dimanche en soirée à 20 h. 45. Dimanche matinée à 14 h. 45, Larquey dans : *MONSIEUR COCCINELLE*, Complément et Actualités.

Le docteur Pierre Orliac, spécialiste des maladies des yeux, sera absent du 21 juin au 5 juillet 1943.

BOITEUX

Abandonnez ce vieux système !

Adoptez nos nouveaux appareils brevetés imperceptibles, élégants, extra-légers. Ils se portent sous le bas avec des chaussures basses de série. Demandez brochure illustrée N

DEPOSITAIRE SUR PLACE

EGALISATION Marque déposée de Paris Spécialités orthopédiques

CONSULTATIONS GRATUITES

par le spécialiste de la Maison Cahors, le mardi 22 juin

Pharmacie LESTRADE, Place du Marché

VOYEZ LES VITRINES

Faites-vous inscrire

CAHORS

Albas

Obsèques. — Dans l'après-midi du dimanche de la Pentecôte, ont eu lieu les obsèques religieuses de Mme Vve Lafon, mère de notre excellent ami et collaborateur Ernest Lafon, décédée à la suite d'une courte maladie dans sa 89e année.

Mme Vve Lafon était la veuve de M. Léonard Lafon, décédé il y a une vingtaine d'années, et dont nous retrouvons dans la collection du *Journal du Lot* la relation des obsèques avec le magnifique éloge fait sur sa tombe par M. Philippon, à l'époque Directeur de l'Ecole Normale de Cahors et délégué par l'Inspection académique.

Depuis, Mme Vve Lafon avait vécu dans le culte silencieux de son époux, qui laissa la réputation d'un maître d'élite, d'un musicien consommé et qui, aux heures de paix, créa à Albas et à sa phalange orphéonique une réputation de foyer intellectuel.

M. Lafon eut la grande satisfaction de voir son fils prendre sa succession à la direction de l'école d'Albas, ce qui a prolongé pendant un demi-siècle l'action éducative si féconde sur une cinquantaine de générations.

Dans son extrême vieillesse, Mme Lafon avait eu la joie d'assister au mémorable banquet offert par le corps enseignant du Lot à son fils, sous la présidence de M. de Monzie, ministre de l'Education Nationale, qui tint à remettre lui-même à M. Ernest Lafon la croix de la Légion d'honneur offerte par ses collègues.

Sans aucune exagération, l'on peut dire que toutes les familles de la localité sont allées saluer la dépouille mortelle de la vénérée disparue et à voir l'imposant cortège qui l'a accompagnée au tombeau de famille, notre excellent collaborateur régionaliste, M. Ernest Lafon, a pu mesurer ce que vaut la reconnaissance de ses compatriotes, qui ont su apprécier de si exceptionnels services.

A tous ces témoignages de sympathie, la direction du *Journal du Lot*, où Ernest Lafon compte tant d'amis, tient à ajouter ses sympathiques condoléances pour Mme et M. Ernest Lafon, Mme et M. Jean Lafon, leur bru et leur fils, et Mlles Madeleine et Andrée Lafon, ainsi que pour toute la famille.

Duravel

Carnet noir. — Jeudi 10 courant ont eu lieu les obsèques de M. Adrien Rigal, père de M. Elie Rigal, conseiller municipal et syndic de la commune. Le défunt était âgé de 84 ans et jouissait, presque jusqu'à sa mort ,de toutes ses facultés. L'inhumation a eu lieu dans le caveau de famille.

A Mme et M. Elie Rigal, à Mlle Ginette Rigal, à toute la famille du défunt, nous adressons nos condoléances émues.

⁂

Récemment trois décès ont endeuillé trois familles de la commune ; ce sont : M. Antoine Aymard, M. Ernest David et M. Périsset.

Nous exprimons nos sympathiques condoléances aux familles éprouvées.

Limogne

Vaccination. — Par arrêté préfectoral en date du 7 juin, M. le docteur Ouvrieu est nommé médecin vaccinateur du canton de Limogne.

Saux

Enseignement. — Nous avons le plaisir d'annoncer que notre compatriote, Joséphine Alimenti, vient d'être reçue à la 3e partie du brevet supérieur. C'est une gentille future institutrice qui va rentrer en ligne. Nous sommes certains qu'elle fera son possible pour contenter ses supérieurs et ses élèves ensuite. Sincères félicitations.

Détail rétrospectif. — On a su, au *Journal du Lot*, que le correspondant de Saux, M. Delrieu, avait été victime d'une agression. Nous pouvons dire heureusement aujourd'hui que, malgré son grand âge, il s'est remis des coups qu'il a reçus.

Lentillac-Lauzès

Nécrologie. — C'est avec regret que nous avons appris la mort de M. Louis Maury, facteur des postes en retraite, décédé à Lentillac-Lauzès.

Les obsèques de M. Maury ont été célébrées à Lentillac au milieu d'une nombreuse assistance, qui a témoigné à la famille de vives sympathies.

Nous adressons à tous les parents nos bien sincères condoléances.

FIGEAC

Figeac

Certificat d'études primaires. — Les examens du certificat d'études primaires des cantons est et ouest de Figeac ont eu lieu samedi 5 juin.

95 candidats s'étaient fait inscrire, dont 49 garçons et 45 filles. Se sont présentés : 48 garçons et 44 filles. Ont été reçus : 42 garçons et 40 filles.

Mariage. — Une somme de 90 francs destinée au bureau de bienfaisance a été remise à la mairie à l'issue de la cérémonie du mariage de M. Henri Lacoste et de Mlle Jeanne Jamis.

A nos remerciements nous joignons nos vœux aux jeunes époux.

Gorses

Une vache met bas 4 veaux. — Une vache appartenant à M. Jammes, du village de Vielcanet, a mis bas 4 veaux bien constitués. Le fait est assez rare pour être signalé.

Saint-Simon

Nécrologie. — Nous avons appris avec regret la mort de M. Joseph Fabre, retraité des chemins de fer, décédé à l'âge de 87 ans.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Quissac

Un habile piégeur. — M. Louis Gras, de Quissac, peut être considéré comme un des meilleurs piégeurs de notre région. Il vient d'inscrire à son tableau son trentième blaireau. Nos félicitations.

Saint-Céré

Chambre des Métiers. — Les artisans du canton de St-Céré sont informés qu'une réunion d'information aura lieu dans la salle de la Mairie, le vendredi 18 juin.

Les intéressés sont priés d'assister à cette réunion, où bonne note sera prise de toutes les suggestions ou réclamations.

Pétition. — En vue du nettoyage du ruisseau qui longe la rue des Césarines, une pétition des riverains a été déposée à la mairie pour être examinée par le Conseil municipal.

A l'Entr'aide. — La prochaine distribution de vivres au profit des prisonniers aura lieu le jeudi 16 courant à partir de 14 heures.

Réserve de pêche. — Il a fallu la sécheresse que nous subissons et les basses eaux pour constater tout ce que pouvait contenir en gros poissons la réserve de pêche aménagée par le « Hameçon Quercynois » dans la partie de la Bave qui traverse la ville ; des reproducteurs à l'abri de toute capture vivent là en liberté et font le régal des yeux des promeneurs.

Une belle capture. — Des ouvriers travaillant au château de Castelnau viennent de capturer une belle couleuvre, qui mesure 1 m. 60 ; le reptile a été dirigé aussitôt au Muséum d'Histoire Naturelle de Paris, qui manque de ces animaux.

Les foins. — Depuis le début de la semaine, la fenaison a commencé pour les prairies de la vallée ; malheureusement, la sécheresse persistante a gêné la pousse de l'herbe et la récolte se trouve tout à fait déficitaire.

GOURDON

Gramat

Assistance sociale. — Nous sommes heureux d'apprendre la nomination, à Gramat, d'une assistante sociale en la personne de Mlle Soulié, de Figeac. Nous lui adressons nos meilleurs vœux de bienvenue et sommes certains du bon accueil que nos compatriotes feront à cette jeune auxiliaire des services sociaux et d'hygiène.

Conseil départemental. — M. Jean Bergougnoux, maire de Thégra, et conseiller départemental, vient d'être nommé membre de la commission des travaux publics dans ce conseil.

Chambre de commerce. — Nous apprenons avec plaisir la nomination de deux nouveaux membres de la Chambre de Commerce : M. André Niéderlander, hôtelier à Rocamadour et déjà membre de l'ancienne Chambre, actuellement notre agent administratif cantonal, et M. Fernand Castagnié, l'inlassable et actif maire-adjoint de Gramat.

Comité des petits réfugiés. — Sous la présidence de M. Castagnié, maire-adjoint, un comité communal d'accueil aux petits réfugiés vient de se constituer et comprend, avec M. le curé, les délégués de la Croix-Rouge et du Secours National, le président de la Légion, le délégué à la Famille et les directeurs de nos écoles libres.

Lavercantière

Retour de captivité. — M. Pierre Mahé, prisonnier de guerre en Allemagne, cantonnier à Lavercantière, est rentré de captivité.

Il a été accueilli avec joie par tous ses parents et amis. Nous lui adressons nos vœux bien sincères de bienvenue.

Battue aux sangliers. — On signale que des bandes de sangliers pullulent dans notre région.

Ces jours derniers, une battue a été organisée, au cours de laquelle deux sangliers, dont l'un pesant 75 kilos, furent abattus.

D'autres battues ne tarderont pas à être organisées : elles s'imposent.

Imp. Coueslant — *Le co-gérant :* Parazine
C.O.L. 31.2330. - Coueslant, Cahors
U.O. 3521. — 15-6-43

Payrignac

La collecte faite pour les prisonniers de guerre, lors de la distribution des cartes d'alimentation de juin, a produit 633 francs et 192 points de textile. La collecte du mois de mai avait produit 675 francs. Le tout versé au Centre d'entr'aide de Gourdon permettra de confectionner, pour chaque prisonnier, un colis gratuit dont les bons seront distribués à la fin de ce mois.

Souillac

Un jeune baigneur se noie dans la Dordogne. — Dimanche 13 juin, vers 17 h., le jeune Roger Delpeyroux, 17 ans, domicilié à Salignac, se baignait dans la Dordogne, au lieu dit Le Pinquet. Pris de congestion, il coula à pic. Les jeunes Ras et Bouyjou, malgré des efforts désespérés, ne réussirent pas à le ramener sur la berge.

A ses malheureux parents, nous adressons l'expression de nos condoléances attristées.

Chute mortelle. — Mardi dernier, Mlle Yvonne Dauliac, 22 ans, domiciliée à Paris, était venue passer quelques jours de vacances chez des parents à Souillac. Elle profita de cette occasion pour rendre visite à des amis à Moissac, et faisait des randonnées à vélo. Mardi soir, elle a été trouvée morte sur le bord de la route, près de sa bicyclette, entre Moissac et La Française. En tombant, elle s'était fracassé le crâne. Ses obsèques ont eu lieu samedi 12 juin, dans notre localité, au milieu d'une grande affluence de parents et d'amis. Nous adressons aux malheureux parents de la victime et à toute la famille l'expression de nos condoléances attristées.

REMERCIEMENTS

Monsieur et Madame Ernest LAFON ; Monsieur et Madame Jean LAFON ; Mesdemoiselles Madeleine et Andrée LAFON ; la famille BOUYSSET ainsi que tous les autres parents remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont donné des marques de sympathie, ainsi que celles qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame veuve Léonard LAFON

née Marguerite BOUYSSET

leur mère, grand'mère, arrière-grand'-mère et cousine.

Les obsèques ont eu lieu le dimanche 13 juin en l'Eglise St-Etienne d'Albas (Lot).

Fraîche à 50 ans

Ne tolérez pas les misères qui vous vieillissent, combattez vos vertiges, vos lourdeurs de jambes, vos bouffées de chaleur en prenant des Gouttes Florides. Cette préparation végétale concentrée améliore la circulation et exerce une action bienfaisante sur l'organisme féminin. Elle vous aidera à conserver votre jeunesse. Le flacon de Gouttes Florides : 16 fr. 90. Si vous ne pouvez vous procurer les Gouttes Florides, faites usage des Comprimés Florides, même formule, même efficacité, 16 fr. 30. Ttes Phies. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 3306.

ETUDE DE Me BOUYSSOU Jean-Léon
Licencié en droit
notaire à Cahors

DEUXIÈME AVIS

Suivant acte passé devant Me BOUYSSOU, notaire à Cahors, le vingt-six mars mil neuf cent quarante-trois, enregistré le 2 avril 1943, volume 785 *bis*, folio 81, n° 426 ;

Madame Henriette FOURNOL, veuve de Monsieur Henri BAILLES, demeurant à Cahors,

A vendu à Monsieur COUDERC Amédée, garçon-coiffeur, demeurant à Cahors,

Un fonds de commerce de salon de coiffure, exploité à Cahors, 52, Boulevard Gambetta, ensemble les éléments incorporels du fonds, clientèle, achalandage et droit au bail, et du matériel et mobilier industriel ; jouissance à partir du 26 mars 1943. Domicile est élu pour les oppositions en l'étude de Me BOUYSSOU, notaire à Cahors.

Avis de la présente vente a été donné dans le bulletin officiel des ventes et cessions de fonds de commerce le N° 39, du 15 mai 1943.

Les oppositions devront être faites à peine de forclusion dans les vingt jours de la présente insertion, au domicile élu par les parties à Cahors, chez Me BOUYSSOU.

Pour deuxième avis, signé : Bouyssou.

PETITES ANNONCES

TRES PRESSE

Acheteur sérieux pour Lot et limitrophe grand domaine ou petites propriétés élevage ou céréales, paiement comptant.

Plessis, 8, rue Chartran, Carcassonne

LES COURS PIGIER

n'arrêtent pas leur service
DE TRAVAUX DE COPIE
(Dactylographie et Polycopie)
pendant les vacances scolaires

Consultez-les pour vos :

CIRCULAIRES AVEC DESSINS,
CONVOCATIONS,
LETTRES AVEC EN-TETE,
PROGRAMMES,
PRIX-COURANTS,
DEVIS,
BULLETINS,
COURS POLYCOPIES, etc..., etc...

Travail rapide et soigné. Prix modérés. Discrétion absolue.

Tél. 4.40, — 12, Bd Gambetta, Cahors

Bureaux ouverts *tous les jours* de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.

DEMENAGEMENTS
GARDE-MEUBLES
P. NOYER

5, rue Jean-Caviole — CAHORS — Tél. 334

DÉMÉNAGEMENTS POUR TOUTES DIRECTIONS - TOUS PAYS

Zone occupée & interdite (dans les 2 sens)

CORRESPONDANTS DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE ET DE L'ETRANGER

CAMIONNAGE - TRANSPORTS - GROUPAGES
EXPEDITIONS — REEXPEDITIONS — TRANSIT
TOUT CE QUI CONCERNE LES TRANSPORTS

Demande à acheter CUISINIERE NEUVE ou D'OCCASION. Enjalbert, Cambayrac, par Cahors.

On demande une BONNE à tout faire. S'adresser chez Mme Garcia, 21, rue du Portail-Alban, Cahors (Visa N° 243).

JEUNES FILLES, JEUNES GENS
inquiets sur le sort
que vous réserve la vie

PARENTS

soucieux de l'avenir de vos enfants, demandez aux **COURS PIGIER** de vous renseigner sur les emplois d'avenir.

12, Bd Gambetta, CAHORS — Tél. 440

Renseignements gratuits donnés tous les jours.

Prix forfaitaires.

Facilité de paiement, facilité de placement.

Titres de capacité délivrés en fin d'études.

AVIS

Le Maire de la commune de Cahors a l'honneur d'informer les habitants que, conformément à un arrêté de M. le Préfet du Lot en date du 8 juin 1943, une enquête est ouverte sur le projet d'élargissement de la rue Joachim-Murat dans la partie comprise entre la rue des Cadourques et l'avenue de la Gare. Le projet ci-dessus visé, avec les pièces à l'appui, sera déposé à la Mairie pendant dix jours, du 15 juin 1943 inclus au 24 juin 1943 inclusivement pour que les habitants puissent en prendre connaissance tous les jours de 8 heures à midi et de 14 à 18 heures.

A l'expiration de ce délai un Commissaire désigné par M. le Préfet recevra à la Mairie, pendant trois jours consécutifs, les observations qui pourraient être faites sur le dit projet.

A Cahors le 11 juin 1943 : Le Maire, Xavier Gisbert.

Pouvoir enfin plier les genoux !

Voilà qui marquerait une amélioration appréciable pour bien des rhumatisants. Cette amélioration, ils l'obtiendront en prenant du Gandol, calmant puissant de la douleur et éliminateur de l'acide urique. Le Gandol procure un soulagement rapide et durable des rhumatismes. C'est la providence des arthritiques. Ttes Phies : 19 fr. 50 la boîte de 20 cachets Gandol. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 2654.

LA HUTTE D'ACAJOU

PAR

GERMAINE ACREMANT

N° 2

Les moines, aussitôt, entreprirent l'œuvre gigantesque. Ils avaient résolu de faire de la terre. Ils enrôlèrent les populations et, contre l'eau, commença la croisade dont devait dépendre la richesse d'une contrée.

Certes la lutte fut rude. Il s'agissait d'abaisser certains endroits par l'extraction de la tourbe et d'en surélever d'autres pour les faire émerger. Des « cordons » protecteurs devaient être établis ; des moulins, bâtis pour l'assèchement ; et des ruisseaux, tracés avec des écluses de planches que l'on peut voir encore et qui s'appellent « batardeaux ».

Combien de fois, en même temps que de la tourbe, retira-t-on des fièvres des fonds pourris ? L'eau n'admettait pas qu'on la déchirât pour la tenir captive, comme écartelée, dans des canaux étroits. Elle avait des retours offensifs. Diviser pour régner ! Telle était la devise de ses conquérants. De force, elle dut s'y soumettre.

Aujourd'hui, il n'est pas un bourgeois de Saint-Omer qui ne possède quelques champs à Clairmarais. Les maraîchers sont généralement trop pauvres pour être propriétaires...

Larius regarde donc avec satisfaction les terres que le soleil du matin semble gonfler pour de plus riches moissons.

La conquête, réalisée par les siens, il la continue. Evidemment il ne s'agit plus de mener une bataille franche contre une armée visible. Mais c'est quotidiennement une escarmouche sournoise qu'il faut déjouer. L'eau ne se résout pas si facilement à quitter son domaine. Elle grignote le pied des talus avec des dents plus aiguës que celles des rats. Elle mine les fondations des masures, diluant les plâtras, attaquant les métaux. Elle ronge le tronc des arbres et, croupissante dans les trous, distille des poisons.

Il y a des victoires qui ressemblent terriblement à des servitudes ! Les maraîchers supportent la leur avec une résignation admirable. Ils ont beau geindre souvent :

— Ah ! que c'est dur ! J'y laisserai mes « osses » !/ Et ch'propriétaire ! comment que j'ferai t'y pour le payer !...

Ils sont très fiers de leur existence et très jaloux de leur liberté. Bien rares sont les jeunes gens du Faubourg qui peuvent se vanter d'avoir épousé des filles du Marais !

Pour cette raison, Larius est particulièrement heureux de ses fiançailles avec Delphine. Tous deux sont également représentatifs de leur race. Leurs origines se rejoignent dans les mêmes profondeurs.

Précisément, c'est à l'endroit de son champ où il se trouve à l'instant, que Larius a eu la première notion de ce que pouvait être leur existence future. Il y a quatre ans de cela ! Il se rappelle la circonstance. Il travaillait, penché vers le sol, quand, relevant la tête, il aperçut soudain, sur la grande mer, Delphine qui maniait une légère escute. Elle avait seize ans. Sa jupe flottait au vent. Son buste était bien pris dans un caraco de coton. Pour la première fois, elle portait la colinette, c'est-à-dire qu'un mouchoir à carreaux blancs et bleus, noué sous son menton, lui enveloppait la tête. A ce détail, il avait compris qu'elle n'était plus une enfant.

Elle lui avait crié :

— Bonjour, Larius !...

En rougissant, il avait bredouillé une réponse. Elle était passée...

Mais, aujourd'hui comme jadis, n'est-ce pas elle qui s'avance là-bas dans la même escute ? Quatre années ont à peine changé sa silhouette. Elle a la même souplesse. Sa jupe flotte au vent de la même façon. Elle porte la colinette.

Juste au moment où il se dresse pour lui faire signe, des corbeaux, au-dessus de sa tête, croassent...

— Fâcheux présage !... dit-il.

La jeune fille apporterait-elle une mauvaise nouvelle. Elle se hâte visiblement de toutes ses forces. Du plus loin qu'il le peut, Larius lui crie :

— Qu'y a-t-il pour que tu te presses tant ?

— Le grand-père est malade. Viens vite !...

Le temps de ranger ses outils et d'appeler son chien, Bistouille, pour qu'en gardien il prenne place dans l'escute, qu'il va devoir garder jusqu'au retour de son maître, et Larius est prêt.

Sautant dans la barque de la jeune fille, il s'empare de la longue perche. Aussi rapidement que le vent le permet, les voilà partis !

En longeant l'île Sainte-Marie, ils passent devant la maison de la mère Clay, où le dimanche, se réunissent les citadins qui aiment manger une friture d'anguilles et jouer aux boules. C'est là que se termine la grande mer.

Pour aller plus vite dans les canaux, Larius conduit à la drôme. C'est-à-dire que, marchant sur le mince sentier qui court le long de la berge, il pousse lui-même le bateau avec sa perche appuyée sur le pic d'avant.

C'est la première fois qu'il conduit ainsi sa fiancée. Il la voit assise comme une petite reine. Elle n'a pas un effort à donner pour que l'escute avance. Il voudrait que toute sa vie se passât de la même manière, sans fatigue et sans heurt. Qu'elle ne connaisse jamais que la douceur des routes faciles !

En même temps que les deux jeunes gens, un vieillard étrange arrive à la maison du vieux Marvinck.

Il est vêtu d'une blouse de toile bleue, avec des boutons blancs. Il a autour du cou un foulard jaune et rouge. Il porte une longue barbe grise et, aux oreilles, de minces anneaux d'or.

On s'écarte sur son passage en le regardant avec respect. Il entre dans la maison d'un pas lourd, qui fait deviner son habitude de marcher dans les terrains bourbeux :

— Le sorcier ! murmure-t-on dès qu'il a disparu. C'est le sorcier. C'est Menco !...

Quels sont les pouvoirs de cet homme ? On n'en sait rien. Quel est son véritable nom ? Tout le monde l'ignore. Lorsqu'il était jeune, sa mère l'appelait « Men coco ». Une abréviation ! Et le surnom lui est resté !

A sa suite, Delphine et Larius pénètrent dans la maison. Désiré et Fidéline s'y trouvent déjà. Le vieux Marvinck, dans son fauteuil, étouffe en se lamentant :

— Mes choux...fleurs !... Le mar... ché !...

Dès qu'il aperçoit Menco, Désiré se précipite vers lui :

— C'est le père qui est très malade et ma cousine est sûre que si vous pouvez « lire en bas » son mal, il guérira...

Ma cousine ? C'est ainsi que Désiré appelle Fidéline selon une vieille coutume qui veut que les époux se disent mon « cousin », ma « cousine ».

Le sorcier n'a pas besoin qu'on lui renouvelle deux fois ses préférences. S'approchant du malade, il fait sur lui des signes mystérieux en prononçant quelques phrases aussi définitives qu'incompréhensibles.

— Il doit aller mieux...

Hélas ! le vieux Marvinck se tord dans un nouvel étouffement. Menco hoche la tête d'un air navré.

— Si on essayait la prière de Charlemagne ! propose Fidéline.

(à suivre.)